

L'ANALYSE DU MILIEU HUMAIN
DANS LES PROJETS D'OPERATIONS AGRICOLES

CRITIQUE DES CRITERES D'EVALUATION

Réflexions à partir d'un cas

- G. ANCEY -

Pour étayer notre réflexion sur la manière dont sont pris en compte, explicitement ou non, les aspects humains dans les projets d'opérations agricoles, nous avons choisi après en avoir examiné un certain nombre de centrer l'analyse sur un projet BIRD, ce qui nous évitera de nous cantonner dans des considérations abstraites. Notre document de référence est le rapport N° 661 a - SE, May 5, 1975 : Appraisal of Sine Saloum Agricultural Development Project - Senegal.

Ce choix nous a été inspiré non pas en raison d'un caractère particulier du projet, mais au contraire par son classicisme au double point de vue du contenu (c'est un projet typique d'intensification technologique d'exploitations individuelles) et des critères d'évaluation. Le projet n'est donc qu'un point d'ancrage à partir duquel notre critique pourra prendre une valeur, quant au fond, plus générale.

Nous procéderons en trois points. Dans une première partie, nous décrirons le projet en question avec le minimum de commentaires en utilisant une méthode d'exposition dont M. J.M. FUNEL (1) nous a convaincu de l'intérêt, consistant à établir selon un graphe sa structure d'objectifs (2) Le graphe permet de déceler les lignes de force du projet mais aussi ses points faibles (objectifs auxquels ne correspondent que des moyens insuffisants) ou ses incohérences. En principe si les projets étaient systématiquement conçus dès l'origine sous forme de graphes les risques d'incohérences seraient faibles mais comme il n'en est pas ainsi, dans la plupart des cas, beaucoup de cheminements possibles ou d'alternatives n'auront pas été examinés et au lieu que les "solutions techniques" formant le coeur du projet, soient les conséquences nécessaires et suffisantes d'objectifs et finalités, elles font le plus souvent l'objet d'options prédéterminées, de sorte que l'on n'est assuré ni de leur caractère de nécessité, ni de leur suffisance.

Les choix techniques tendent ainsi à précéder l'énoncé du problème et par suite limitent cet énoncé aux seuls aspects ayant, a priori, reçu leur solution. Il en résulte généralement une vision fragmentaire, tronquée, appauvrie du milieu et de ses véritables problèmes.

(1) Agronome - Chargé d'Etudes SEDES.

(2) Cf. Etude de cas - La mise en valeur de l'Ader Doutchi Maggia.
Département de Tahona - République du Niger (SEDES).

Dans une seconde partie, nous analyserons comment se fait pratiquement l'appréhension du milieu, soit de manière explicite à travers la description des structures socio-économiques soit, surtout, de manière implicite à travers les critères d'évaluation retenus ou d'autres éléments méthodologiques ou conceptuels qui témoignent d'une certaine interprétation (consciente ou non), par les auteurs, des conduites valables dans le milieu. Nous essaierons d'être aussi concret que possible car il est trop facile à notre avis, mais assez inopérant, de répéter la même observation déjà cent fois formulée (par les anthropologues) et cent fois entendue (par les techniciens de projets) sur "l'insuffisante prise en compte du milieu", "la méconnaissance de ses spécificités".

Dans la dernière partie nous examinerons les possibilités de dépassement. Les critères d'évaluation classiques peuvent être mis en question de façon plus ou moins radicale, ils peuvent être amendés pour mieux tenir compte du "point de vue" du paysan mais à cet égard leur possibilité d'aménagement ne paraît pas considérable. Une "réforme" des critères actuels est susceptible d'améliorer l'évaluation de projets, à des degrés divers selon les agents intéressés, mais ce vers quoi il conviendrait de tendre est précisément un dépassement de l'évaluation de projet (faisant du projet une chose en-soi) pour aborder de plain-pied l'évaluation sur la société des effets du projet, c'est à dire d'élargir le champ des indicateurs en direction d'indicateurs sociaux de transition.

I - PROJET SINE-SALOUM : Structure d'objectifs, des finalités aux moyens mis en oeuvre.

A - Exposé du graphe :

Pour des raisons de commodité nous l'exposerons de façon littéraire.

1°) Finalités : En 1973/74 le Sénégal éprouve les séquelles socio-économiques de la sécheresse des années précédentes. Les revenus paysans ont baissé en valeur réelle, la pénurie alimentaire continue à menacer, la balance commerciale est déficitaire (importations de vivriers, riz en particulier) le troupeau est fortement amputé. Le projet Sine-Saloum se justifie donc par les quatre finalités suivantes :

- i - Accroissement des revenus paysans
- ii - Réduction des risques alimentaires
- iii - Equilibre de la balance extérieure (réduction des importations de céréales et d'animaux)
- iv - Développement de la production d'élevage (satisfaction de la demande urbaine et reconstitution des troupeaux).

2°) Objectifs : Les quatre finalités convergent vers l'objectif :

- i - Augmentation de la production végétale et animale d'environ 35 % en cinq ans ;

Les finalités ii et iii expliquent le souhait de voir diminuer progressivement la part relative de l'arachide, soit l'objectif :

- ii - Tendre vers un rapport 1-1 des surfaces d'arachide et des surfaces en céréales (mil, sorgho, maïs) contre un rapport estimé 1,5-1 actuellement dans la zone du projet.

La finalité i justifie un troisième objectif :

- iii - Accroissement des productions commercialisées.

A la finalité iii on peut rattacher un dernier objectif d'une nature un peu particulière :

- iv - Rendre les sociétés responsables de projets, telles la SODEVA dans le cas présent, ~~mais~~ dépendantes de l'aide extérieure.

3°) Sous-Objectifs : L'opération consiste à ~~relancer~~ relancer le Programme Agricole (P.A.) des années 60 s. qui avait permis entre 1960-1965 de moderniser les structures d'exploitations du Bassin Arachidier en diffusant la culture attelée, en fournissant du crédit par le canal des coopératives, en développant l'usage de la fertilisation minérale. On estime que 80 % des exploitations du Bassin Arachidier avaient été touchées par le P.A. mais la progression marque le pas depuis 1965. Seule une intensification technologique permettra donc d'atteindre de nouveaux paliers (3).

C'est ici que se trouve justifié le choix de la zone (Sine-Saloum). On rappelle en effet l'existence de divers projets en cours dans d'autres zones (riz et coton en Casamance, irrigation dans le Delta, projet Terres Neuves; etc....) et l'on ajoute que l'opération s'inscrit comme le prolongement naturel d'un projet-pilote CCCE datant de 1971 auquel participaient en 1974 environ 9.500 exploitations dans trois districts méridionaux du Sine-Saloum.

(3) Le document omet une précision capitale lorsqu'il se réfère au chiffre de 80 % d'exploitations touchées par le P.A. Ce chiffre est en réalité le "taux de réalisation" du P.A. pour la diffusion de certains équipements, plus précisément de l'équipement semoir. Il n'a jamais atteint, de très loin, ce niveau pour d'autres types d'outillages, ni pour les engrais.

(Ce projet consistait à tester les effets d'une intensification technologique sur des parcelles-témoin aménagées dans les exploitations volontaires). Les résultats ayant été estimés probants, on interrompt l'expérience pilote plus tôt qu'il n'était prévu en reprenant ses thèmes dans le nouveau projet avec pour ambition de toucher à l'horizon 1980 (année t_5) 34.000 exploitations, soit un peu moins de la moitié de la population rurale du Sino-Saloum. Le choix de cet effectif n'est guère justifié ; sans doute estime-t-on que cette masse une fois sensibilisée suffira à faire exemple pour entraîner le reste de la population sans qu'il soit nécessaire de maintenir la structure d'encadrement SODEVA au delà de l'horizon quinquennal. Nous reviendrons sur ce point.

Les sous-objectifs peuvent se regrouper sous quatre rubriques :

- i - Augmentation des rendements/ha en mil, sorgho, maïs, arachide et coton.
- ii - Réduction des jachères : le projet n'entend pas étendre les superficies occupées mais au moins dans la "zone 1" du projet raccourcir le cycle des jachères donc augmenter quelque peu les superficies réellement cultivées (4)
- iii - Préservation des sols (compensant les effets des deux sous-objectifs précédents)
- vi - Amélioration de la productivité du troupeau (en capacité de traction, en viande et en lait)

Les quatre sous-objectifs résultent de l'objectif i (production). Les sous-objectifs i et iv sont de plus la conséquence de l'objectif iii (commercialisation) et indirectement par le canal des prix de l'objectif iv (autonomie nationale des sociétés). Le sous-objectif ii renvoie à l'objectif ii (réduction relative de l'arachide).

4°) Buts : On touche ici aux thèmes proprement techniques constituant l'armature du projet :

Liés au sous-objectif i :

- i - Dessouchage - Nettoyage des parcelles (en manuel)
- ii - Labour par boeufs
- iii - Fertilisation accrue
- iv - Traitement aux fongicides des semences
- v - Introduction de nouvelles variétés
- vi - Respect strict du calendrier agricole et des façons (densités, doses, dates, etc...)
- vii - Mise en place d'un assolement progressif pour qu'à t_5 (1980) les 34.000 exploitations qui seront à cette date intégrées au projet accordent environ 1/5 de leurs superficies aux nouvelles techniques.

N.B. Le projet-pilote de 1971 a révélé que le thème "dessouchage" rencontrait dans le milieu une certaine hostilité, aussi est-il prévu de n'accorder les fertilisants (buts iii) à des prix subventionnés et l'assistance technique de l'encadrement SODEVA que si le préalable dessouchage est réalisé par le paysan.

(4) Le projet distingue deux zones : zone 1 = sud et centre, zone 2 = nord et trois modèles d'exploitations : 20 ha (dont 15 en culture) et 13 ha (dont 11 en culture) correspondant à la zone 1 et 7 ha (dont 7 en culture) correspondant à la zone 2.

Le but vii est par ailleurs lié au sous-objectif ii.
Au sous-objectif iii correspondent les buts :

- viii - Reboisement
- ix - Culture en bandes
- x - (si nécessaire) Labour en courbes de niveaux

Au sous-objectif iv sont liés, outre les buts ii et vi, les buts :

- xi - Stabulation fixe (embouche)
- xii - Action sanitaire animale, avec l'aide des services vétérinaires, afin d'accroître le taux de vêlage, augmenter le rendement laitier, réduire la mortalité des veaux.

5°) Inputs : L'adoption des thèmes techniques va exiger des exploitants une utilisation plus intensive de deux types d'inputs.

- i - Input travail : le projet estime que le temps d'occupation nécessaire s'accroîtra globalement d'environ 20 % (à l'année t₅). Le surcroît d'effort ne devrait poser aucun problème, la main d'oeuvre familiale étant suffisante pour y pourvoir.
- ii - Input matériel : charrue, houe, engrais, plants de reboisement, semences, fongicides, aliments concentrés pour animaux, etc...

L'acceptation de ces deux séries d'inputs est affaire de persuasion, d'incitation, d'encadrement, d'organisation d'où le dispositif en moyens prévus.

6 - Moyens :

i - Encadrement : nous rappelons que le projet n'envisage le maintien d'une structure d'encadrement que pour cinq ans. Durant cet intervalle l'adoption des thèmes va se dérouler en deux étapes, une étape "semi-intensive" durant trois ans suivie de l'étape "intensive" (5). Pour osé qu'il apparaisse ce "pari" sur l'encadrement s'avère très avantageux au plan de l'évaluation ex ante puisque le taux de rentabilité économique n'en est pas moins calculé sur une période décennale, or de 1980 à 1985 la production continuera à progresser, sur sa lancée, mais l'échéancier de dépenses tombera grâce à cette hypothèse de retrait de l'encadrement à quelque 30 % de celui des cinq années initiales (6).

(5) Nous relevons à ce propos une incohérence : dans la phase dite semi-intensive les thèmes marquent un progrès par rapport au niveau technique du P.A. (semis et sarclages par traction bovine, niveau de fertilisation accru) mais n'impliquent pas l'enlèvement des souches ni le labour profond etc... thèmes réservés à la phase intensive, or la sélection initiale des exploitations intégrées au projet compte se baser sur certains critères, entre autres le nettoyage d'au minimum 1 ha de ses racines et souches ! ceci ne revient-il pas à imposer d'emblée une opération culturale assez lourde sans contrepartie immédiate, ce qui en fait en réalité un barrage redoutable, beaucoup plus rigoureux qu'il ne paraît ? Quels seront les paysans qui pourront accepter de consacrer entre 60 et 100 journées à une opération n'ayant les trois premières années pour justification que de leur permettre de s'intégrer au projet ?

(6) A notre sens, nous nous en expliquerons plus loin, cette "aberration" de la BIRD ne doit pas être mise au compte d'une "légèreté" coupable de sa part. Il faut y voir la marque d'une contradiction plus profonde entre objectifs apparents, avoués, et objectifs inavoués, contradiction qui va s'actualiser dans le conflit entre le souci d'évaluation et le besoin de justification du projet.

ii - Mise en place d'un système cohérent de distribution des inputs.

Le projet-pilote de 1971 a montré que l'un des goulots d'étranglement (outre le refus du dessouchage par les paysans) avait été l'absence de coordination entre la demande et l'offre d'inputs (retards de livraison etc).

iii - Opérations de démonstration :

- par les encadreurs eux-mêmes
- financement de 22 puits (exhaure à traction animale) ; (démonstration pour l'hydraulique pastorale)
- financement de 16 ateliers de forge (formation d'artisans pour la réparation des outillages...)

iv - Création d'une pépinière SODEVA (distribution des plants pour le reboisement)

v - Création d'une usine à KAOLACK d'aliments pour bétail

vi - Politique de crédit

vii - Politique de prix.

L'idée de base du projet est d'instaurer un système de prix reflétant les véritables raretés donc étroitement lié aux prix du marché mondial (considéré comme le seul révélateur fiable et non biaisé). Pour les inputs l'objectif est de tendre vers l'élimination progressive de toutes les subventions aux fertilisants suspectées d'être à l'origine d'une utilisation anti-économique et coûteuse pour les finances nationales. (Les subventions ne couvriront plus en moyenne que 50 % des coûts d'inputs de t_1 à t_5 et 25 % de t_6 à t_{20}). Derrière cette doctrine on voit donc se profiler la notion de prix de référence. L'économie des pays sous-développés est trop parasitée par des pratiques d'intervention ou des distributions non optimales de ressources pour que ses prix reflètent réellement les valeurs sociales. Il s'en suit des mauvais choix qu'il convient de corriger désormais en tenant compte des raretés objectives définies à l'échelon mondial.

N.B. Pour les experts de la BIRD, il y a trois politiques possibles en cas de distorsions de prix, pour élaborer et évaluer un projet. Ou bien on choisit d'éliminer ces distorsions des prix réels, ou bien on raisonne en prix de référence ou bien on combine les deux solutions. C'est cette troisième politique mais avec une forte prépondérance donnée à la première, qui se trouve appliquée dans le projet.

La réduction des subventions doit tendre également à dégager les sociétés de projets de leur dépendance extérieure actuelle (l'un des objectifs initiaux) puisque les économies ainsi réalisées pourront être affectées par le budget national à leur fonctionnement (7).

N.B. L'argument d'autonomie est peu convaincant. Remplacer une sujétion directe vis à vis de sources de financement extérieures par une autre forme de dépendance (fixation des prix en concertation) ne semble pas de nature à renforcer sensiblement l'autonomie des sociétés de projets non plus que l'autonomie nationale.

(7) La réduction des subventions et plus généralement la politique des prix seront fixées par le gouvernement en étroite concertation avec la Banque Mondiale (cf. I. B-3-Infra).

En matière de prix, la stratégie va donc consister à fixer les prix au producteur de manière à préserver un minimum d'incitation compte tenu

- 1) des prix enregistrés sur le marché mondial (FOB-Gulf Mexico pour maïs, mil, sorgho, CIF-Europe pour arachide et coton) ;
- 2) des coûts de commercialisation et de transport à l'intérieur du pays ;
- 3) des prélèvements de la Caisse de Stabilisation.

C'est ainsi que pour l'arachide les prix au producteur étaient, en F.CFA, de 23,1/kg en 1971-72, de 29,5/kg en 1973-74 et de 41,5/kg en 1974-75. Il est dit que ce tarif se maintiendra désormais en valeur nominale jusqu'en 1980, ce qui représentera alors l'équivalent de 27 F. en prix constants de 1974. Par la suite on prévoit une stabilisation, de même que pour tous les autres produits, à ce niveau réel. (Rappelons que le prix de l'arachide était en 1964 fixé à 22 F de l'époque...). Pour le coton, on prévoit une stabilisation en termes réels, dès 1974, à 46,5 F/kg-graine. (En 1973-74, son prix d'achat n'était que de 30 F ; à peine supérieur au prix officiel de l'arachide). Le projet vise donc à primer le coton par rapport à l'arachide, ce qui va dans le sens de son objectif cherchant à réduire la part relative de l'arachide dans l'assolement sans diminuer les revenus des cultures commerciales. Toutefois cette politique ne peut qu'accentuer les différenciations entre exploitants puisque le coton n'est possible, et prévu, que dans le sud de la zone où se concentrent la majorité des grandes exploitations.

N.B. On peut se demander par quel moyen les exploitants parviendront après 1980, sans aucun encadrement, et n'ayant plus pour seul moteur que l'incitation du profit économique, à continuer leur progression sur la voie de l'intensification et des rendements avec un prix réel de l'engrais égal à 27 F/kg. (de t_0 à t_{20} la subvention ne doit plus couvrir que 25 % d'une valeur de 36 F.), soit un niveau égal au prix réel du kg d'arachide et à peine inférieur au prix réel prévu du maïs, du mil et du sorgho (30 F.). (Nous verrons plus loin ce qu'il faut d'ailleurs penser des prix de vente officiels prévus pour les céréales). Quand, après 1967, il y a eu au Sénégal un phénomène massif de fuite devant les engrais les prix relatifs inputs/outputs n'étaient pas arrivés à ce rapport voisin de 1 !

viii - Organisation des marchés pour les produits animaux

Afin d'éviter que les producteurs ne soient lésés par les intermédiaires on envisage de créer six points de vente (un par district) où les coopérateurs céderont leurs animaux directement aux grossistes venus de DAKAR.

N.B. Rien par contre n'est prévu pour organiser le marché des céréales, ce qui amène les auteurs du projet à retenir la possibilité "au cas où le marché domestique pour les céréales ne se développerait pas comme prévu (d'un...) remplacement dans la zone projetée du maïs et du sorgho par l'arachide..."

L'objectif-réduction relative de l'arachide semble compromis. Cette incertitude touchant un aspect fondamental du projet témoigne de l'incomptabilité apparaissant dès les objectifs entre la diminution de l'arachide et l'accroissement des quantités commercialisées. La seule échappatoire reste ainsi le ~~coton~~ (d'où le traitement préférentiel qu'il reçoit dans la politique de prix) mais, à moins d'un lapsus, la phrase ci-dessus où il est question d'arachide et non de coton n'est pas d'une logique extrême.

7°) Opérations prévues en aval

L'encadrement technique suppose :

- i - Un planning de recrutement et de formation d'encadreurs avec stages au CETAD de Thiés (Centre de Formation pour les Techniques Agricoles)
- ii - La réalisation de "suivi" par la SODEVA (Rapports de campagne et prévisionnels)
- iii - Une liaison avec les instituts de recherche pour la poursuite des expérimentations

L'amélioration du système de distribution implique :

- iv - Une meilleure gestion des coopératives que l'on dotera d'une direction permanente (ce qui entraînera un mouvement de concentration). Actuellement chacune commercialise en moyenne 400 tonnes d'arachide et l'on estime à 1.500 t. le minimum pour payer les frais d'une direction.
- v - Un rôle de coordination de la SODEVA qui centralisera les demandes émanant des coopératives et les transmettra à l'ONCAD.
- vi - Une réorganisation de l'ONCAD.

Encadrement et distribution justifient en outre :

- vii - Un aménagement de la zone en 6 districts, 17 sous-districts, 78 communautés rurales.

Pour favoriser la politique du crédit on envisage :

- viii - Une refonte de la législation qui limite actuellement la capacité collective d'endettement des coopérateurs auprès de la BNDS aux 3/4 de leur commercialisation arachidière moyenne des trois campagnes précédentes, diminué du montant des emprunts en cours. Le projet-pilote de 1971, s'est en effet heurté à cet obstacle et la BIRD souhaite voir abrogée cette contrainte d'endettement pour les coopératives relevant de la zone du projet.

*

*

*

L'ensemble des coûts d'inputs, moyens et opérations en aval est enfin chiffré, poste par poste. Il s'élève à 30,9 millions de dollars soit 28 nets le taxes et droits dont 50 % (14 millions) sur prêt BIRD et crédit IDA, 8,9 millions sur prêt CCCE, le reste sur ressources internes.

*

*

*

B - Premières réflexions sur la structure du projet

1 - Linéarité

Le graphe fait ressortir le caractère linéaire du projet tendu vers une certaine solution technique. L'arbre des cheminements ne peut diverger en aucune manière hors des limites qui lui sont tracées. Les références aux finalités et objectifs sont de simples rappels destinés à justifier au plan macro-économique le contenu du projet. Il s'en suit :

a) l'élimination de tout un pan d'activités, en l'occurrence les activités para et extraagricoles (commerce, artisanat, services, cueillette etc...) et même une part des activités agricoles, qui pourraient cependant au même titre que les autres contribuer à l'accroissement des revenus paysans (1ère finalité) diminuer les risques en diversifiant les sources de revenus (2ème finalité) participer à l'équilibre extérieur (3ème finalité)... Ces activités sont exclues parce qu'elles ne sont pas du ressort du projet.

b) des contradictions, au niveau des finalités, objectifs et sous-objectifs. Les conséquences a) et b) vont de pair. Ce qu'il importe de voir est qu'un projet thématiquement prédéterminé aboutit presque nécessairement à de telles contradictions et celles-ci contribuent à dénaturer le souci d'évaluation en un besoin de justification (cf. note 6 supra). En effet seule une réunion de conditions extrêmement favorables (dans les gains de rendement, dans l'absence de goulots d'étranglement, etc....) peut dissoudre les contradictions grâce à un accroissement irrésistible du revenu (8) qui devient de fait l'objectif essentiel.

Ainsi, plus le projet est circonscrit dans ses centres d'intérêt et plus il devra démontrer d'efficacité au regard des thèmes qui sont les siens car une efficacité seulement moyenne ne lui permettrait pas de répondre simultanément à des finalités qui lui sont en grande partie exogènes (prédétermination des thèmes), le projet n'ayant pas été réellement défini en fonction de ces finalités. On glisse ce faisant d'une évaluation du plus probable vers une estimation du théoriquement possible.

Dans notre exemple, ce glissement s'opère en partie, on l'a vu, par le simple fait d'évaluer le taux de rentabilité interne sur 10 ans tout en supprimant par hypothèse les trois-quarts des coûts pendant les cinq dernières années. Notons d'ailleurs une autre contradiction liée à la précédente : la SODEVA doit théoriquement se retirer après 1980 mais dans ce cas pourquoi faire de son autonomie financière vis à vis des sources de crédit extérieures un objectif du projet ? et par conséquent peut-on continuer à justifier le principe de la suppression progressive des subventions aux paysans puisque cette suppression est conçue comme l'un des moyens de parvenir à cette autonomie en dégageant des ressources supplémentaires sur le budget national ?

Le glissement s'opère aussi comme dans la plupart des autres projets par les "coups de pouce" donnés aux rendements escomptés (pour quelques précisions, cf. II.A.2 infra.).

(8) Le raisonnement est identique à celui que font les économistes pronant en priorité l'agrandissement du gâteau avant d'envisager sa répartition. On peut donc constater un écart encore important entre les nouveaux principes en vigueur au sein de la BIRD (théorie de la "révolution verte") et la perpétuation des mécanismes antérieurs.

Plus important nous paraît être, dans ce besoin de justification qui cette fois-ci contrevient moins, en apparence, aux principes d'une saine évaluation, le recours à une pré-sélection des exploitants intégrés au projet. La pré-sélection est un gage assuré de bonne efficacité financière.

2 - Pré-sélection

Quels sont les moyens utilisés ? Elle peut se faire théoriquement de deux manières : ou bien on sélectionne les exploitations sur des thèmes techniques situés à différents niveaux et les critères seront variables (taille, importance du groupe familial, ratio actifs/inactifs, âge, revenus présumés etc....), ou bien on impose des critères uniformes (9). C'est cette seconde méthode qui est utilisée dans le projet. Il faut remarquer qu'elle s'accommode bien de la fiction de l'exploitation moyenne. En effet, après avoir évalué à x ha, n résidents, m actifs, p têtes de bétail etc.... l'exploitation moyenne, on fixe, compte tenu de ces données, la barre de sélection à une certaine hauteur, par exemple posséder une paire de boeufs formés à la traction attelée, défricher et nettoyer au minimum 1 ha de terres..... L'exploitation moyenne n'existant pas, la barre ne se trouve toutefois pas à la même hauteur objective pour tout le monde et une pré-sélection s'opère automatiquement. Or ceci n'empêchera pas les évaluateurs d'estimer la valeur de la différentielle des performances "dues au projet" par rapport aux performances, dans l'hypothèse "sans projet", de l'exploitation moyenne.

Ainsi la fiction de la moyenne permet une double opération (dont n'ont sans doute pas toujours conscience les promoteurs de projets eux-mêmes).

- travailler en fait avec une élite,
- supposer néanmoins que, avant-projet, cette population correspondait à la norme.

L'évaluation ex-ante s'en trouve doublement avantagée mais pour partie correspond à une possibilité réelle (celle de l'élite) et pour partie - sans doute la plus importante - à un artifice (calcul rapporté à la situation moyenne antérieure). Le projet s'attribue ainsi une capacité de gains différentiels sensiblement supérieure à sa véritable contribution.

De là vient que très souvent l'essentiel de la demande de connaissance du milieu adressée par le chef de projet à l'anthropologue consultant consiste à fixer une fois pour toutes si possible le profil de "l'exploitation traditionnelle" dans la zone concernée. Le fait que la zone soit stratifiée en régions homogènes change peu à l'affaire. Nous ne pouvons que nous élever contre cette méthode comparative qui biaise la réalité plus qu'elle ne la sert tant dans l'évaluation ex-ante que dans les suivis ex-post.

3 - Une explication possible de la pression permanente en faveur des projets à forte rentabilité : la relation Banque-Etat

Nous avons examiné ci-dessus quelques facteurs tendant à gonfler la rentabilité apparente des projets et nous en verrons un autre en nous interrogeant sur la signification du taux d'actualisation aux yeux du paysan (cf. II.B.5. infra). Plus généralement il nous semble que la relation Banque-Etat, elle-même, est un élément important dans le "filtre" des projets. En effet l'existence de deux partenaires, dont l'un intervenant comme institution de financement majoritaire, exerce une pression indirecte en faveur des

(9) Les deux méthodes ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Il peut y avoir simultanément un premier barrage sur la base de critères uniformes minima à atteindre puis au sein des exploitations qui ont satisfait à ces normes une seconde stratification sur la base de critères différenciés. Ceci est assez fréquent lorsque l'on mène de front des actions de masse et des actions sélectives.

projets les plus rentables dans la mesure où la rentabilité escomptée justifie la demande de fonds de la part du gouvernement - cet aspect est banal - mais aussi dans la mesure où plus le taux de rentabilité est élevé plus l'institution de financement a de facilité à justifier ses divers contrôles et immixtions dans la politique économique de la nation assistée ou, dit autrement, plus l'Etat demandeur fait "payer cher" les entorses qu'il tolère à sa pleine souveraineté (souveraineté en matière de politique de prix, mesures budgétaires, politique de crédits, etc....). Le calcul sommaire suivant permet de préciser ce point ; pour une participation BIRD-IDA de 14 millions de dollars et un projet concernant théoriquement 34.000 exploitants, soit environ 400 dollars (capital prêté) par exploitation, sachant par ailleurs que le "cash flow" revenant au gouvernement est calculé sur une période de 20 ans et si l'on retient le taux de rentabilité de 25 %, on peut convertir le capital initial prêté (400 dollars) en une série de 20 annuités constantes actualisées d'environ 100 dollars chaque. A 25 % d'actualisation, ce prix marque en quelque sorte le coût d'opportunité de l'ingérence extérieure pour le gouvernement bénéficiaire du prêt.

En retenant un taux d'actualisation plus faible, par exemple 12 %, le prix de l'annuité par exploitation qu'attache l'Etat à l'intégrité de son autonomie n'est déjà plus que de 53 dollars pendant 20 ans et ce prix tomberait évidemment à un minimum théorique de 20 dollars (400/20) moyennant un taux d'actualisation nul.

Les deux partenaires du prêt ont donc bien un égal intérêt à proposer des projets à forte rentabilité.

II - LA PRISE EN COMPTE DU MILIEU

A - Prise en compte explicite

Les responsables du projet se réfèrent explicitement au milieu à travers deux séries de données :

- données sur les structures sociales et les techniques de production traditionnelles ;
- référence au projet-pilote de 1971.

1°) Données sur les structures sociales et techniques

Elles sont d'une pauvreté extrême et relèvent davantage d'une littérature d'aérogalle vaguement ethnologique à base de clichés valables en gros pour les trois quarts de l'Afrique de l'Ouest que d'une étude rigoureuse du milieu. Nous n'en voulons pour exemple que le suivant : en aucune circonstance il n'est précisé à quelle (ou à quelles) société(s) le projet s'adresse. Sérère ? Wolof ? Peulsédentarisés ?

Ces groupes sont cependant représentés dans la zone, à des degrés divers, et il est irréaliste de leur prêter des réactions uniformes face à des thèmes aussi cruciaux pour le projet que :

- l'intensification de la productivité de l'élevage ;
- la stabulation fixe et l'utilisation des fourrages et jachères
- la traction bovine
- la structure d'assolement, notamment la place de l'arachide
- le dessouchage.
- etc.....

Bien que le projet ait éludé la question on sait aussi que les activités extra-agricoles n'ont pas la même importance relative, ni en temps ni en revenus, d'un groupe socio-ethnique à l'autre.

Le découpage de la zone en deux régions est essentiellement un découpage agronomique et climatique, accessoirement démographique, mais rien ne signale que dans la zone 2 (Nord) la population sérère est très dominante, qu'elle a des structures de production irréductibles au modèle wolof.

Un autre aspect important dont le document ne fait jamais état est qu'une grande partie de la zone 1 - notamment le département de Kaffrine - est en réalité une zone de colonisation spontanée or l'on sait que la dynamique des systèmes de production en zones de colonisation a une logique propre, organisée toujours selon les modes les plus extensifs, ce qui va carrément à rebours des options de base du projet (les auteurs ne s'étonnent apparemment pas d'une surface moyenne d'exploitation de 11 ha pour un effectif de 8 ou 9 individus !)

Enfin nous signalerons que la notion d'exploitation est très mal identifiée et l'on n'a en réalité aucune certitude que les superficies estimées n'aient pas été parfois assimilées à celles d'unités résidentielles (c'est-à-dire le m'bind sérère ou le keur wolof). Inversement il n'est tenu aucun compte pratiquement de l'existence des champs individuels ou de sous-groupes restreints de production. Moyennant quoi les auteurs en sont réduits à faire appel une fois encore à cette fameuse et trop trompeuse "solidarité traditionnelle africaine" au niveau des "groupes familiaux élargis" grâce à laquelle ... "les bénéfices directs et indirects de l'intensification sont partagés en fait à l'intérieur de l'enclos (compound)".

Il est fait par ailleurs quelques allusions assez formelles aux nouvelles lois foncières qui donnent à l'Etat le droit de propriété juridique sur le sol et aux communautés rurales le droit d'usufruit. La Banque recommande à la SODEVA de suivre cette "transition" mais ne prévoit aucun problème sérieux de ce côté-là (10).

2°) Référence au projet-pilote de 1971

L'utilisation qui en est faite permet de penser que l'existence antérieure d'un projet-pilote est perçue généralement par les responsables d'opérations à plus grande échelle comme un succédané épargnant la réalisation ou la poursuite d'investigations socio-économiques plus poussées. La référence au projet-pilote se fait dans deux directions : le possible, les obstacles rencontrés.

a) possible : les rendements escomptés

Le document fournit les résultats obtenus en 1973/74 sur un certain nombre de parcelles-témoin pour démontrer l'efficacité de la fumure accrue et du labour profond. Les gains paraissent significatifs aux responsables du projet quoique très inférieurs à d'autres observations effectuées sur des champs expérimentaux. L'année 1973/74 a été une année normale aussi il est intéressant de comparer les rendements obtenus sur un échantillon du projet-

(10) Dans tous les projets dont nous avons eu connaissance, après un rapide examen du système foncier le constat s'achève par une formule rituelle.... "il ne semble pas que les structures foncières soient de nature à contrarier etc...".
Un tel point de vue ne peut être que superficiel dans la mesure où il s'appuie d'une part sur une carte pédologique donnant la disponibilité en sols, d'autre part sur l'image de l'"exploitation moyenne".

-pilote (11) avec les hypothèses de rendement plancher retenues dans le projet pour le niveau technique dit "intensif" (Ce plancher correspond au rendement à atteindre en première année d'intensif, soit t_4).
En tonnes/ha (campagne 1973/74)

	Arachide	Sorgho	Millet	Maïs
P. Pilote "intensif" Rend- minimum prévu	1,26	0,78	1,01	1,96
Zone 1	1,5	1,6	-	2
Zone 2	1,2	1,3	1,00	-

Rappelons que le projet-pilote n'intéressait que la région la plus méridionale du Sine Saloum (soit le sud de la zone 1).

Le tableau montre que la technique "intensive" doit se traduire dès la première année de son introduction par des résultats égaux ou supérieurs (notamment dans les régions centre et sud) aux résultats du projet-pilote obtenus sur un échantillon réduit, dont on peut sérieusement suspecter la représentativité, et après trois ans d'encadrement (le projet-pilote date de 1971).

b) obstacles rencontrés

On les a mentionnés au passage, ce sont :

- l'opposition au dessouchage ;
- le problème de l'endettement et du crédit qui comporte lui-même deux aspects : réticence des coopérateurs mutualistes à se porter garants de ceux qui empruntent plus que la moyenne ou même réticence a priori contre l'inscription en tant que sociétaires de villageois passant pour de mauvais payeurs ; difficulté collective des coopératives à satisfaire toutes les demandes de crédit en raison de la législation en vigueur ;
- mauvaise organisation pour la distribution des inputs (retards de livraison, etc....).

Le projet-pilote sert à détecter les obstacles mais de ce point de vue également il peut être à l'origine de graves illusions dans la mesure où il tend à circonscrire les obstacles prévisibles aux seuls obstacles qu'il a lui-même rencontrés, or un projet-pilote est par définition une opération expérimentale menée dans des conditions artificielles et ce fait est de nature à escamoter un grand nombre d'obstacles et à aplanir sérieusement les difficultés.

(11) Les relevés ont été confiés aux encadreurs, ceux-ci ont évidemment tendance à ne pas sous-estimer leurs propres résultats... les "sondages" ont de fait porté sur 1700 exploitations (sur un total de 9.500) pour l'arachide et le petit mil et sur 60 exploitations pour le sorgho et le maïs. Il serait important de savoir dans quelles conditions pratiques a été tiré l'échantillon et exécutées, sur celui-ci, les observations.

Un autre danger du projet-pilote est qu'il centre l'attention moins sur les causes profondes des obstacles rencontrés que sur leurs conséquences immédiates. C'est son caractère de succédané d'analyse qui réapparaît. Ainsi pour le dessouchage les causes de son rejet par le milieu ne sont pas du tout analysées et tout de suite on s'oriente vers une solution coercitive (lier le crédit) dont l'efficacité ne peut être qu'à très court terme. Dans la région sérère (nord-ouest) le problème du dessouchage aurait cependant à lui seul mérité une étude approfondie (agronomique, économique, sociologique). Au sud et à l'est l'opposition au dessouchage tient vraisemblablement à des raisons différentes de celles du nord, en particulier à la méthode culturale extensive, caractérisant les aires de colonisation, qui incite les exploitants à maximiser leur production par rapport à la journée de travail et non par rapport à l'unité de surface qui n'a rien d'un facteur rare. Dans les deux cas, il se peut aussi que le dessouchage, opération lourde et innovatrice, n'ait pas sa place dans les façons culturales parce qu'elle n'est pas codifiée dans le schéma socio-culturel ; en d'autres termes les villageois sont indécis quant au temps (à prendre sur le temps personnel et/ou sur le temps collectif ?) et quant au lieu (opération au profit des champs communs de l'exploitation et/ou des champs cultivés à titre individuel ?)

DE même aucune analyse des conditions de crédit n'est faite. En demandant un assouplissement de la législation réglementant la capacité d'endettement des coopératives, la Banque ignore le fond du problème. Ainsi que la note J.P. DUBOIS (1) sur le rôle du prêteur : ... "Autrefois, ce rôle était tenu par les traitants libanais qui accordaient du crédit sur les récoltes. Depuis l'instauration du monopole des coopératives, cette domination économique passe dans le secteur plus ou moins clandestin des prêteurs privés...".

Or le projet propose parallèlement à l'aménagement de la législation un élargissement des coopératives qui ne pourra que favoriser leur concentration. Il est possible que celui-ci profite à certains des sociétaires mais comme la capacité de prêt restera limitée malgré les retouches apportées à la loi, la concentration des coopératives et leur bureaucratisation (2) risquent d'amplifier les circuits clandestins usuraires, notamment au détriment des exploitants non intégrés au projet. (Ne pas oublier que les chefs d'exploitations non intégrés au projet n'en sont pas moins légalement tenus de participer à des coopératives regroupant des membres du projet).

Ceci implique qu'une partie des villageois sera conduite à utiliser de plus en plus les circuits commerciaux non officiels. La Banque est donc bien avisée de faire admettre au gouvernement le principe de ne rejeter aucun des canaux commerciaux disponibles. (A cet égard la logique du projet est très cohérente).

Nous reviendrons plus loin sur ce problème du crédit privé en examinant les moyens d'incitation du paysan (cf. B.4.c. infra).

(1) Les Sérère et la question des Terres Neuves au Sénégal - cah. ORSTOM, Ser. Sc. Hum. VOL XII N° 1. 1975.

(2) Les cadres des coopératives (directeurs et peseurs) ne sont pas élus par la base, ils sont nommés par l'Etat. Dans un fascicule du Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères - Septembre 1974 N° 15 - Etudes et Documents : "Aperçu des problèmes du développement rural au Sénégal" on lit que si de 1967 à 1973 la situation s'est dégradée "sans que les producteurs puissent faire entendre leur voix, au moins par le canal des coopératives (... c'est qu'elles) ne sont pas une émanation des paysans mais au contraire des intermédiaires pour une administration déjà lourde".

3°) La prise en compte du risque climatique

Le projet tient compte du risque en introduisant l'hypothèse d'une diminution de 60 % des valeurs de production tous les quatre ans. Cette hypothèse est valable bien qu'il eût été souhaitable de multiplier le nombre de paramétrages. Ce qui l'est moins et permet de toucher du doigt le danger de certaines techniques de calcul mathématique est d'assimiler cette diminution cyclique de 60 % à une réduction moyenne annuelle de 15 %. Les deux calculs conduisent certes à des résultats quasi-identiques du point de vue du taux de rentabilité économique (14) ainsi que des autres indicateurs mais l'appréciation du risque réellement encouru n'est pas du tout la même pour le paysan. On a là un exemple concret de traitement faussement scientifique qui ne peut illusionner que ceux décidés à ignorer la véritable nature du risque en milieu paysan. En fait c'est la méconnaissance du comportement des ruraux qui se trouve démontrée. Même "exact" un calcul n'est pas pour autant "juste".

Il faut par ailleurs rappeler à quel point le contenu même de tout projet, en dépit de son caractère plus ou moins évolutif et adaptable aux circonstances du moment (impondérables climatiques en l'occurrence, incertitudes relatives aux prix, etc....) est toujours pour le paysan un "paquet" technique et thématique qui lui impose des choix relativement précis, par lesquels il se sent lié : réaliser telle opération engage l'avenir dans telle direction pour plusieurs années. Les projets manquent donc de cette souplesse d'adaptation qu'il est indispensable au paysan de préserver, en particulier dans les régions d'agriculture-limite sahéliennes ou soudano-sahéliennes à haute fluctuabilité interannuelle. Là où le paysan vit en situation d'adaptabilité permanente et où des modifications minimales dans un sens ou dans l'autre de quelques paramètres de son système productif induisent des actions correctrices incessantes, de sa part, (palliatives d'activités extraagricoles, choix d'assolements, structures de dépenses monétaires....) le projet apparaît nécessairement comme un amplificateur du risque, même lorsqu'il intègre à son dispositif la prise en compte de ce facteur. En cas de difficulté imprévue le paysan peut se retrouver dans une situation qui lui laisse moins de prise qu'avant. Pour qu'il n'en soit plus ainsi, c'est donc toute une réflexion en faveur de projets moins "fermés" qu'actuellement sur leurs certitudes techniques qu'il conviendrait de développer, par conséquent ceci met en cause parallèlement les thèmes techniques quant à leur orientation et l'ensemble des pratiques actuelles de conception et d'élaboration des projets.

B - Les hypothèses implicites sur le comportement du milieu

Les points précédents montrent qu'il est bien difficile de tracer une frontière nette entre ce qui est explicite et ce qui n'est qu'implicite. Une hypothèse explicite (ex : le caractère neutre vis à vis du projet des nouvelles lois foncières) a nécessairement des prolongements implicites (ex : la distribution des terres est rationnelle par rapport aux objectifs du projet, l'exploitation agricole n'est pas "en moyenne" près d'être saturée...) les hypothèses les plus importantes d'un projet restent néanmoins les hypothèses informulées et celles-ci se dévoilent rarement à la première lecture ni même à la seconde. Il ne suffit pas de lire "entre les lignes" un projet pour en découvrir les idées informulées, seule la pratique anthropologique longue de sociétés rurales permet de discerner par contraste la part de l'implicite contenu dans un projet.

En voici quelques unes, sans prétendre à l'exhaustivité :

(14) L'actualisation de l'échéancier annulant la valeur nette du projet fixe le taux à 25 % pour une période horizon décennale. Un taux aussi élevé joue effectivement comme le rabot d'une moyenne mobile par rapport à l'échéancier des dépenses et revenus mais le risque est précisément une fonction qui n'accepte pas de se "lisser" dans le temps. Un risque lissé n'est plus un risque mais une prime d'assurance.....

1 - Le projet, opération spécifique d'une durée limitée

Considérer que le projet est une opération que l'on peut analyser en soi, coupée de tout antécédent comme de continuation, heurte le simple bon sens lorsque l'on a affaire à des exploitations agricoles où l'activité de production est si intimement liée à la vie courante de l'ensemble du ménage que le paysan ne peut mentalement isoler un projet de ses autres opérations. Il nous paraît inacceptable que soit évalué le projet pour le paysan sans prendre en compte le problème de son devenir au terme de l'horizon fixé par l'échéancier (de même que dans d'autres projets on ignorera le problème du remplacement d'une plantation arrivée en fin d'existence).

La théorie répond à cet argument en disant que l'on n'a pas à s'en préoccuper car l'analyse d'un projet bien déterminé (15) n'a pas en entier dans des considérations sur la période "après projet", au delà de l'horizon choisi ; mais ce point de vue ne tient qu'autant que vaut le principe du projet-opération isolable dans un continuum espace-temps. Nous suggérons donc la solution suivante : chaque fois que le projet en question est une opération sectorielle (entendant par là une simple addition d'activité aux activités antérieures de l'exploitation ou l'accentuation d'une activité) on peut considérer qu'il y a effectivement opération isolée (dans l'esprit du paysan) greffée sur la structure d'exploitation existante et donc n'intégrer aucun coût destiné à donner un prolongement au projet au delà de l'horizon fixé. Par contre pour toute opération non sectorielle au sens restrictif ci-dessus il nous semble indispensable de tenir compte du renouvellement du capital fixe investi dans le projet. Cette règle irait à l'encontre des principes actuels. Le refus de dépasser le cadre strict d'un projet tient à la priorité accordée au calcul de son "cash flow", par imitation des projets du domaine industriel, le "cash flow" étant le résidu disponible après soustraction de différents coûts dans les bénéfices qui a précisément pour mission de rémunérer les capitaux et éventuellement de prolonger l'opération dans une phase ultérieure. Selon cette optique il n'y a donc pas lieu de déduire des coûts de renouvellement au niveau du "cash flow" puisque c'est sur lui que seront prélevés éventuellement les fonds pour recommencer le processus à travers un second projet... puis un troisième etc... (16). C'est l'adverbe éventuellement qui est inacceptable car il assimile la famille paysanne à une entreprise privée qui peut à sa convenance découper son horizon futur en une série de projets isolés et d'échéanciers distincts.

2 - Unicité du centre de décisions

Bien que les auteurs du projet aient plus ou moins tenté d'esquisser un exposé des pouvoirs respectifs de l'enclos (compound) vis à vis de l'exploitation-ménage (household) (exploitation et ménage ne faisant apparemment qu'un) le groupe retenu en définitive se voit investi de toutes les fonctions :

(15) L'expression "évaluation de projet" est elle-même significative.

(16) La théorie classique voit un autre avantage à raisonner au niveau d'un projet déterminé, car cela évite en général que l'échéancier algébrique des bénéfices nets ne change plus d'une fois de sens. (Il est d'abord négatif puis positif). Or si un échéancier change de sens plus d'une fois la "solution" (c.à.d. le taux de rentabilité interne) n'est plus, a priori, unique et l'on ne peut plus rien dire.....

- fonction productive (agricole et pastorale)
- fonction financière
- fonction commerciale
- fonction consommatoire
- fonction accumulation
- etc....

Il en résulte, du fait de l'homogénéité du centre de décision, une possibilité illimitée de sommation. Ainsi les parcelles mises en valeur par les membres actifs de l'exploitation s'additionnent en un ensemble indifférencié, géré collectivement, appelé "surface d'exploitation". Les actifs solidaires ont un égal intérêt à dessoucher, à utiliser la traction bovine, à payer des fumures de redressement, à respecter l'assolement qui globalement s'avère le plus rentable, etc.... Ces hypothèses sont totalement gratuites et sous-estiment fortement, chacune s'additionnant à l'autre, les contraintes de tous ordres pesant sur le centre de décision. D'hypothèses en hypothèses on aboutit à des propositions et des évaluations très irréalistes, pour le centre de décision retenu d'une part et pour l'ensemble de la zone du projet d'autre part car celle-ci ne résulte également que d'une agrégation de projections individuelles (somme pondérée des trois catégories d'exploitations-modèles) (14). Le passage d'un niveau d'analyse à l'autre ne peut procéder d'une simple homothétie. A chaque niveau apparaissent des contraintes spécifiques, par exemple à l'échelon régional des contraintes de marché, et faire abstraction de certains niveaux comme on le fait involontairement en ramenant toutes les fonctions socio-économiques au niveau exploitation, c'est s'affranchir d'un certain nombre de contraintes qui n'en subsistent pas moins. Les conséquences d'une telle simplification sont innombrables. Par exemple l'aménagement du calendrier de travail à l'intérieur de l'exploitation peut largement différer du modèle théorique obtenu qui ne considère que le nombre d'actifs d'une part (offre potentielle de travail) et les besoins par périodes de cultures d'autre part. L'offre de travail peut en effet ne pas avoir la plasticité qu'on lui prête à partir du moment où elle ne constitue pas une denrée "transférable". L'offre d'un agent donné (ex : un cadet) n'a aucune raison de s'ajuster en permanence à la demande d'un autre agent (ex : un aîné). Le projet stipule donc un peu vite que l'intensification technique ne rencontrera aucune contrainte de travail sous prétexte que le potentiel familial de force active est en toutes périodes globalement supérieur aux besoins; point qui resterait d'ailleurs à démontrer autrement qu'en stations expérimentales ou qu'en projets-pilotes... sans oublier la concurrence des activités extra-agricoles.

Que l'on évalue la capacité en travail, la surface cultivable disponible, le degré d'équipement, le niveau des revenus monétaires etc... dans tous les cas poser pour postulat l'unicité du centre de décision procède d'une optique agrégative qui a pour effet d'élargir considérablement le champ des contraintes. L'évaluation ex-ante est doublement biaisée :

Le volume de production n'est pas limité et aucun coût d'opportunité n'est à déduire de la "fonction-objectif" (valeur duale nulle). Dans le projet on peut noter qu'aucun des trois modèles d'exploitation (7, 13 et 20 ha soit 6, 10 et 12 personnes ou 3,5 et 6 actifs) ne risque de voir saturer son offre de travail.

(14) Une démarche témoignant d'une volonté de réaction devant pareilles pratiques et qui devrait aiguillonner la recherche se trouve exposée dans un document du Ministère de la Coopération (collection "méthodologie de la planification"). "Planification et comportement des centres de décision en milieu rural". par M.P. THIENGEVIN. (septembre 1975).

Une autre idée implicitement formulée est donc que les activités extra-agricoles bien qu'omisées ne contrecarrent pas les travaux agricoles, quelle que soit la taille d'exploitation ; qu'elles ont par conséquent la même importance relative d'une catégorie à l'autre. Ceci est en contradiction avec ce que l'on connaît de ces activités soit comme facteur soit comme conséquence de différenciation.

3 - Le traitement de l'autoconsommation des céréales

Le projet fixe par hypothèse le volume autoconsommé à 210 kg de grains par individu et par an. Ce montant est invariant tout au long du projet et est indépendant de la taille d'exploitation. Il est en réalité fixé à ce niveau constant pour signaler la priorité qu'accorde le producteur à son alimentation et le fait qu'il ne commercialise que le surplus disponible. (mais tout le surplus disponible).

On a ici en chaînes une cascade d'hypothèses implicites.

a) absence de différenciation entre exploitations

Toutes quelle que soit leur taille (7, 13, 20 ha) satisfont leurs besoins d'autoconsommation et cèdent au commerce leurs excédents. Donc pas de problèmes de soudure, pas d'endettement, pas d'usure.

b) la valeur de l'autoconsommation

On l'évalue au prix d'achat au producteur (prix de campagne prévu par la Banque fixé sur la base du FOB-Gulf Mexico). Cette hypothèse est certes cohérente avec la précédente mais il suffit que la première soit mise en défaut pour que la seconde devienne fortement contestable. En cas de difficulté ou de pénurie le paysan rachète son mil 2, 3 ou 4 fois plus cher que le prix de campagne officiel aussi les économistes sont-ils de plus en plus nombreux qui préconisent d'évaluer l'autoconsommation à son prix de rareté et non pas à son prix d'abondance. On se rapprocherait certainement beaucoup, ce faisant, du raisonnement fait par le paysan lorsqu'il décide de sa structure d'assolement. (Ceci serait une bien meilleure prise en compte du "risque" que l'artifice de calcul réduisant de 15 % la valeur annuelle d'une production prévue par ailleurs avec l'optimisme qu'on a vu.). Mais on saisit aussitôt l'obstacle sous l'angle de la rentabilité financière (1) du projet car 1) les opérations à recommander seraient davantage axées sur les produits d'autoconsommation ; 2) la "différentielle" des situations "avec" et "sans projet" paraîtrait beaucoup moins importante et donc moins attractive (avant projet la production autoconsommée représente toujours une part relative nettement supérieure à celle observée au terme du projet, l'évaluer à un prix plus élevé porte donc atteinte à la différentielle).

c) l'assurance de débouchés

Tout accroissement de production au delà des 210 kg/tête allant à l'autoconsommation trouve un débouché au prix prévu sur le marché. Ceci illustre ce que nous disions plus haut sur le passage du niveau "exploitation" au niveau "zone du projet" par simple homothétie. Aucune hypothèse de contrainte de marché n'est envisagée. Or de t_0 à t_5 les surplus de céréales commercialisables seront en très forte augmentation si le projet atteint ses prévisions de production ; selon les données du modèle le coefficient de multiplication serait d'environ 3,7 pour les exploitations de 20 et 13 ha et de 4,4 pour les exploitations de 7 ha. Plus qu'une progression c'est un bouleversement qui en

(1) Le terme n'est pas heureux en l'occurrence. L'estimation "financière" au sens habituel du mot n'exclut pas la prise en compte des productions non commercialisées. Il convient de prendre ici le terme dans son contenu étroitement monétaire.

cinq ans doit réduire de près de moitié la part relative autoconsommée et doit porter la valeur des céréales commercialisées à quelque 79.000 F.CFA, par exploitation, en 1980, soit 77 % du montant arachidier moyen commercialisé en 1975. Nous rappelons que en matière de commerce vivrier le projet n'a prévu aucune organisation du marché. Dans ces conditions on peut s'attendre à une chute accélérée des prix des vivriers, toute l'évaluation du projet devrait alors être revue, et à la prolifération des circuits commerciaux clandestins. Les auteurs sont loin d'exclure cette solution, on l'a dit, qui pourrait prélude à une réorientation massive au profit des cultures monétaires dont les circuits sont par contre bien organisés (Monopole de l'ONCAD pour l'arachide, monopole SODEFITEX pour le coton).

La question qui s'impose est donc celle-ci : pourquoi tant de soins à préparer des projets destinés à accroître la production et si peu pour des projets d'organisation ? Autre question : peut-on croire que les prix pratiqués dans les circuits officiels sur lesquels la Banque se propose d'exercer un contrôle seront les mêmes que ceux des circuits privés ? (10).

4 - L'incitation du paysan

Au niveau de l'exploitation le projet n'évalue ni cash-flow ni taux de rentabilité interne ; il établit entre t_0 et t_8 des budgets-types annuels pour les trois modèles retenus calculant à partir des hypothèses de surfaces cultivées suivant différentes techniques, de rendements, de prix et d'utilisation d'inputs, la valeur de production, le revenu monétaire net (après déduction des coûts et de l'autoconsommation) puis le revenu par tête et par journée de travail.

a) la valeur de production

L'évaluation de la production est nécessaire pour apprécier l'effet du projet sur la zone mais aussi pour en démontrer l'avantage du point de vue du paysan. On admet donc que le paysan recourt aux mêmes critères d'évaluation que l'analyste, c'est-à-dire qu'il valorise son auto-consommation au prix du marché, qu'il agrège l'ensemble de ses productions vendues ou autoconsommées et qu'il considère la "différentielle" d'une année à l'autre. Nous avons déjà dit ce que nous pensions de l'autoconsommation, quant à l'agrégation des produits même si nous reconnaissons qu'il est difficile de s'en passer dans une optique de comptabilité nous contestons qu'elle puisse avoir un sens concret comme moyen d'incitation pour le paysan car elle suppose l'unicité du centre de décision. Il ne vient à l'idée de personne dans une exploitation d'additionner les valeurs tirées d'activités individuelles (salarial, migration, commerce, champs personnels) et les productions collectives.

Pour la même raison l'équation classique : production nette = production brute - coûts d'exploitation n'est pas dans la plupart des cas un "argument de vente" convaincant (toute méfiance naturelle du paysan mise à part) sauf si l'on raisonne spéculation par spéculation, car la production brute est un agrégat hétérogène construit abstraitement par l'analyste, moyennant un certain nombre de conventions, alors que les coûts d'exploitation sont

(10) Le projet de concentration des coopératives risque d'entraîner des retards dans le paiement des récoltes et les paysans poussés par leurs besoins monétaires seront rejetés dans les circuits de la traite clandestine avec des prix au producteur bien éloignés du barème officiel.

des dépenses affectées à telle opération par tel individu, pour tel objectif, pour telle durée, à telle condition (20).

Considérant l'aspect d'incitation, l'argument productif tombe donc nécessairement à plat chaque fois que l'on a affaire à un projet un tant soit peu "intégrable" et il ne sensibilise qu'une partie des membres de l'exploitation (généralement des cadets) lorsque le projet est une opération sectorielle. D'un côté le produit n'est pas "intégrable" mais de l'autre ce sont les agents qui ne le sont pas ; l'antisymétrie est logique puisque les projets à vocation "intégrée" veulent théoriquement prendre appui sur les personnes, en priorité, alors que les projets ouvertement sectoriels donnent la priorité au produit.

Le paysan qui n'a aucun motif de mêler dans un même agrégat ses revenus d'origine diverse ne compare donc pas dans le temps des "valeurs de production" et pas davantage des "revenus familiaux" annuels. Des différentielles, à ce niveau, le laissent insensible. Son esprit, plus analytique que synthétique, le porte par contre à examiner de près une série d'avantages-coûts partiels (poste après poste). Quel effet sur le grand champ de mil ? quel effet sur l'arachide ? sur l'artisanat ? etc....

Si l'une de ces "différentielles" évolue dans un sens qu'il juge néfaste ce peut être tout le projet qui sera rejeté (21). Reste que pour une opération sectorielle la différentielle, telle que l'estime la personne intéressée par le projet, un "delta R - coton" par exemple, peut être beaucoup plus attractive que ne supposera l'expert économique lui-même car le supplément de revenu n'est pas rapporté à l'ensemble du revenu familial antérieur mais à une fraction précise de cet agrégat : au minimum le seul revenu cotonnier antérieur, au maximum les revenus tirés de l'ensemble des cultures de rente plus éventuellement d'autres revenus tels les revenus salariaux. Cela explique que dans leur phase de démarrage, les opérations sectorielles connaissent généralement un très vif succès, (surprenant jusqu'aux initiateurs du projet - exemple : le "boom" du Coton Allen en Côte d'Ivoire entre 1960 et 1965) suivi d'une non moins rapide saturation et d'une extrême sensibilité aux impondérables portant atteinte aux rendements. A la baisse en effet la "différentielle" fait réagir avec la même sensibilité qu'à la hausse. D'où aussi la vitesse de réaction aux changements de prix d'inputs ou d'outputs.

b) la valorisation de la journée de travail, par le projet, comparée au salaire journalier agricole

Pour démontrer l'intérêt du projet au niveau individuel les auteurs confrontent au salaire du manoeuvre (150 F.CFA/jour en 1975) la valorisation escomptée de la production nette par journée de travail à l'horizon 1980, évaluée à 162 F. dans le modèle de 7 ha et autour de 249 F. dans les modèles 13 et 20 ha.

(20) Remarquons à ce propos que les opérations purement sectorielles des années 50 et 60 s'avaient au moins l'avantage d'une certaine logique formelle en donnant un contenu homogène à l'équation ci-dessus, mais, ce qui est significatif, en restant extérieures aux structures de l'exploitation (il n'y a homogénéité que s'il y a en même temps extériorité, c'est à dire non-agrégation) et sans pouvoir s'assurer d'une participation stable (clientèle en rapide renouvellement d'une année à l'autre).

(21) Les responsables de projets ont souvent à choisir entre productions marchandes et productions d'autosubsistance mais se contentant d'une estimation de la différentielle globale sacrifient assez volontiers les secondes en supposant que le villageois aura toujours la possibilité de les obtenir sur le marché. Conscient de la faible transférabilité interne de son budget l'exploitant doit raisonner différemment et, aux yeux d'un observateur extérieur, parfois anti-économiquement.

Sans remettre en question les hypothèses de productivité conduisant à ces résultats ce que nous avons dit dans le paragraphe précédent devrait suffire à montrer l'absence de signification, comme moyen de décision pour le paysan, d'une telle comparaison. D'un côté la "valeur" est un amalgame en partie en monnaie en partie en nature, de sources disparates etc.... et de l'autre l'exemple le plus pur du revenu monétaire individuel acquis dans une sphère d'activité spéciale, à des fins déterminées, par des agents de statut socio-économique bien défini. Les deux termes sont absolument incomparables (2) du moins si l'on veut en tirer des arguments d'incitation (le problème est évidemment différent si l'on ne cherche à établir que des indicateurs économiques).

c) l'incitation par le crédit

Le document n'aborde pas directement cette question mais elle se trouve toujours plus ou moins implicite dans l'esprit des experts financiers ce qui justifie qu'on en dise un mot.

Pour une institution bancaire un préalable est de déterminer son niveau de participation dans les coûts d'investissement entraînés par le projet en tenant compte du risque de son engagement mais aussi de la réticence du villageois à utiliser son capital propre, réticence que l'on peut surmonter à condition que le "revenu par unité de capital" (ou le "gain relatif en valeur actuelle" ou encore "la valeur actuelle du taux de profit") lui paraisse suffisamment intéressant.

Un investissement effectué en majeure partie sur emprunt externe (E) pourrait dispenser le villageois de tout apport de fonds, ou presque, et le taux de rentabilité de ses capitaux propres (C), déduction faite de l'échéancier de remboursement, serait proche de l'infini. La tâche de l'expert est donc de trouver le juste équilibre dans la structure de financement - la proportion optimale entre C et E - qui dégage une rentabilité sur capitaux propres encore attractive pour le paysan mais qui rejoigne en même temps l'extrême limite de sa capacité réelle de financement. On a ici plusieurs hypothèses sous-jacentes :

- la capacité d'autofinancement (C)

Des enquêtes de budgets de familles doivent donner en principe une idée des structures et niveaux de revenus et de consommation ainsi que de l'épargne existant dans les exploitations. Ceci permet de définir le niveau technologique du projet, entre-t-il ou non dans les possibilités financières des exploitants ? En préconisant tel type d'outillage tel "timing" de diffusion, l'insertion de tel ou tel article (houe, charrue, licol, charrette etc...) dans le liste des inputs admissibles au crédit coopératif, tel délai de remboursement, tel taux etc.... on fait constamment référence à une certaine idée de la capacité d'épargne moyenne des ménages ou d'une catégorie de ménages. Ce faisant on surestime les capacités réelles d'autofinancement en supposant une nouvelle fois l'agrégation des flux monétaires intra-exploitation. Le barrage sélectif des exploitations est par conséquent beaucoup plus rigoureux qu'il ne semble au premier abord (et l'on a déjà montré en quoi le recours à la "moyenne" participait à cette sélection) car ne passeront l'obstacle que celles où un budget partiel suffit au dégagement du niveau d'épargne requis pour les besoins de l'opération.

- le choix réel du paysan

L'institution de crédit considère que tout ce qui n'est pas (E) est (C) et semble ignorer que le paysan désireux de participer au projet n'a pas à choisir qu'entre l'emprunt officiel et l'autofinancement mais aussi et peut-être surtout entre l'autofinancement et l'emprunt clandestin, notamment auprès des

(2) in op. cit. note 17 M.P. THENEVIN montre par ailleurs que le calcul de rentabilité de la journée de travail ne présente pas d'intérêt en moyenne annuelle ; ce qui importe aux yeux d'un producteur qui rencontre des pointes de saturation à certaines époques du calendrier agricole est la rentabilité journalière au cours de telle période contraignante. Le problème est donc identique à celui de la valorisation de l'autoconsommation en période de soudure.

usuriers et prêteurs sur gage que les marchés commerciaux parallèles tendent précisément à susciter.

- l'arbitrage du taux d'actualisation

L'expert financier suppose que le paysan procède à une double évaluation : la première concerne son bénéfice actualisé net de toutes charges par rapport au capital propre qu'il a engagé initialement dans l'affaire ; la seconde concerne sa stratégie de financement elle-même. Indépendamment du rendement du projet le paysan a avantage à autofinancer (C) ou à emprunter (E) selon que la valeur actuelle de l'échéancier d'intérêts (I) est supérieure à la valeur actuelle (G) ou lui est inférieure. Outre que cette formule prête au paysan une latitude de choix qu'il est loin d'avoir, elle feint de considérer que le taux d'actualisation (choix politique au plus haut niveau par excellence) utilisé par l'expert chargé de l'évaluation est identique au taux que pourrait choisir le paysan si on lui demandait son avis ; il y a donc absolue convergence d'intérêt, dans les deux sens du terme, entre l'Etat et le paysan. On n'a en réalité aucune idée du niveau d'actualisation de ce dernier. La théorie considère que pour une entreprise individuelle le taux peut être assimilé au taux de ses emprunts les plus onéreux sur le marché des capitaux, dans ce cas le paysan aurait un taux extrêmement élevé, souvent supérieur à 50 %, ce qui implique un horizon temporel si court qu'il exclurait tout projet mettant en cause ne serait-ce que le cycle d'un assolement quadriennal, d'une embouche animale ! Mais quand au sein d'une société rurale donnée on observe d'une part des pratiques de prêt habituelles à 50 % et plus, d'autre part des coutumes de fiançailles prépubertaires, des greniers dont la taille et le nombre permettent de serrer jusqu'à six ans de réserve et d'autres signes témoignant de l'existence de projets sociaux à long terme, la définition d'un taux d'actualisation devient des plus hasardeuses et n'a même à strictement parler aucun sens. Or on sait que lorsque le taux d'actualisation est inconnu et qu'il existe des contraintes de financement la solution la plus simple guidant le choix des projets est de les classer par ordre décroissant de leur taux de rentabilité jusqu'à épuisement des crédits. En fait on s'interdit de descendre au dessous d'un seuil de rentabilité fixé aux alentours de 10-12 %. Il existe donc une pression permanente en faveur des projets à forte rentabilité, que l'on justifie par l'ignorance du taux d'actualisation, mais parallèlement une tentative visant à sensibiliser le milieu en étayant les calculs d'un taux d'actualisation !

En conclusion nous pouvons dire que l'analyse financière menée "du point de vue" du paysan individuel participant au projet doit démontrer d'une part un niveau de revenu suffisant d'autre part l'existence d'incitants efficaces, or l'écart est tel entre les comportements prêtés au milieu et ses mécanismes de décision réels que l'analyse ne peut dans son diagnostic que retrouver ses hypothèses initiales. Il est impossible de refléter par l'arsenal des indicateurs classiques le point de vue du paysan car ni l'angle de vision ni les instruments de perception ne sont les siens. Par certains côtés celui-ci fait preuve d'un esprit très analytique (cf. infra note N°24 p.20) mais en même temps prend en considération l'ensemble des niveaux de décision emboîtés comme un jeu gigogne les uns aux autres. Il est ainsi amené à passer au peigne fin un nombre de critères beaucoup plus élevé qu'il ne ferait si son esprit était davantage synthétique mais à un seul niveau de décision.

III - DE NOUVEAUX PROJETS OU DE NOUVEAUX INDICATEURS ?

Ce qui précède tend à montrer que les critères d'évaluation classiques pèchent par ambition excessive dans la mesure où ils visent indifféremment à un rôle de comptabilisation (ex-ante ou ex-post) et à un rôle d'incitation. Ils serviraient ainsi dans leur première mission de facteurs de prise de décision par l'organisme de gestion et à un niveau supérieur par le planificateur et dans leur seconde mission de facteurs de prise de décision par les exploitants. Or une telle ambivalence n'a de chance d'être effective que si les agents concernés se réfèrent à un même système de valeurs. Comme on l'a vu cette possibilité n'est d'ailleurs pas à écarter totalement : les opérations sectorielles ont incontestablement pu tirer parti, au moins durant leur phase initiale, des structures socio-économiques des milieux ruraux (nous pensons ici à l'opposition aîné-cadet, à l'autonomie des groupes restreints de production à l'intérieur même des exploitations, à la non-transférabilité interne des masses monétaires, etc...). C'est cette particularité, qui est cependant restée toujours assez floue dans l'esprit des techniciens de projets (23), qui explique que spontanément les actions de production sectorielle aient suivi la ligne de moindre résistance pour pénétrer le milieu, c'est-à-dire la persuasion individuelle sur la base d'un volontariat de "planteurs" isolés, répertoriés nominalement sur des listes et cahiers tenus par les organismes d'encadrement.

Il n'y a rien de surprenant que historiquement les premières opérations aient été sectorielles et correspondaient à des structures d'organisation sociale encore assez intégrées et que l'on n'ait commencé à percevoir la possibilité et l'avantage de projets intégrés que dans une phase de déstructuration sociale. En effet dans une société intégrée il existe des poids et contreponds de toutes sortes, soigneusement codifiés, et l'autonomie "individuelle", à l'intérieur d'une marge de manoeuvre bien limitée, (ex : 3 jours par semaine de temps "libre") est l'un de ces contreponds dont jouissent certains agents avec l'assentiment général. Les projets sectoriels ont donc pu assez facilement s'inscrire dans cette marge de manoeuvre, d'où à court terme leur exceptionnelle efficacité apparente... mais efficacité uniquement sous l'angle du produit, qui n'est le gage ni d'une capacité indéfinie de continuation sur la même base, ni d'une quelconque assimilation-reddition du milieu.

C'est précisément l'absence d'une progression indéfinie, la fréquence des arrêts, le gaspillage d'un encadrement qui chaque année voit se renouveler ses générations de "planteurs", le sentiment de dépendre de la "bonne volonté" des volontaires, qui incitent actuellement les responsables de projets à choisir de nouveaux angles d'attaque (24). Ils estiment donc que le moment est mûr, à la fois parce que les ralentissements productifs observés permettent de conclure avec certitude sur leur nature devenue structurelle (ils n'étaient au contraire que conjoncturels tant qu'ils s'effectuaient dans la "marge de manoeuvre") et parce qu'il y a tout lieu d'espérer que le sous-produit "déstructuration" est suffisamment avancé.

(23) Elle n'a jamais donné lieu de leur part à une véritable analyse, de sorte qu'à partir de constatations vraies et "objectives" (les tonnages produits les surfaces piquetées etc...) ont été tirées des conclusions erronées (réactions aux "innovations" des sociétés, possibilités d'extension, prévisions etc...).

(24) Une position un peu différente est défendue par J. CHARMES dans "Sociétés de transition, ambivalence des concepts et connaissance statistique (AMIRA N° 1). A son avis, les projets de la première génération ont eu un objectif de déstructuration avant même un objectif productif. Pour nous la déstructuration n'a jamais été qu'un "sous-produit" et c'est bien parce que les marges de manoeuvre dans lesquelles s'inscrivent les projets sectoriels commencent à se saturer et que la production n'augmente plus aussi rapidement que se multiplient désormais les projets polysectoriels à vocation intégrée. Dans l'un et l'autre cas le critère essentiel de réussite reste le produit.

Les lignes de moindre résistance qui menaient tout droit aux individus se sont creusées suffisamment à force d'être empruntées et les moellons constituant le mur de la société commencent à laisser passer des jours : (ex : au lieu d'un rapport 3/7 de temps individuellement disponible le rapport est de moins en moins respecté ...).

Cette situation ne permet pas cependant le passage à des projets totalement "intégrés" car la déstructuration sociale est loin d'être achevée. C'est la raison pour laquelle la plupart des projets actuels ne méritent pas réellement le qualificatif d'intégré même s'ils peuvent passer pour tels comparativement aux opérations sectorielles. Ce sont en fait des projets polysectoriels, à l'image du projet Sine-Saloum, qui correspondent à la phase de sociétés semi-déstructurées.

Au lieu de reposer sur un seul produit les nouveaux projets s'ouvrent progressivement à la diversité, espérant toucher ainsi une clientèle élargie constituée non plus de simples individualités oeuvrant dans le cadre de leur marge de liberté mais si possible de cellules familiales entières. Autant les connaissances anthropologiques paraissent superflues à l'époque où dominaient les opérations sectorielles, autant elles semblent indispensables dès qu'il s'agit de capter l'intérêt de ces cellules-familiales (la politique de recrutement individuel, "campagnes d'adhésion"... porte à faux). L'anthropologue se retrouve ainsi au coeur d'une recherche appliquée dont l'objet est de déterminer les "groupes-cibles", c'est-à-dire les nouvelles lignes de moindre résistance (25) par où pénétrera le projet.

Les égards dont se voit actuellement entourer l'anthropologie devraient en fait n'être que provisoires. Tout porte à croire qu'au stade final de déstructuration (26) la primeur reviendra à la psycho-sociologie (étude des "stress" etc...) et au calcul économique marginal.

Si l'on reconnaît une part de vrai dans notre analyse on doit admettre par delà les incohérences propres à chaque projet examiné séparément une grande cohérence en profondeur qui fait qu'à chaque étape sociale ne peut correspondre qu'un certain type de projets. Il est donc difficile d'envisager une "révolution" dans les projets de manière autonome.

On peut cependant recommander de nouvelles orientations, pour commencer, au niveau des indicateurs d'évaluation ; l'objectif étant de suivre d'une manière parallèle les performances économiques du projet (la "méthode des effets" développée en France en fait partie) et ses incidences du point de vue de la transition sociale.

Actuellement ce second aspect est totalement sacrifié alors que lui seul est réellement à même de prendre en compte les aspects humains ; les indicateurs classiques axés sur l'évaluation du projet conduisent nécessairement à assimiler les problèmes humains aux problèmes de l'encadrement (27) (ce qui "fait problème" à l'encadrement). Il faut donc greffer sur l'analyse des projets un système d'indicateurs destinés à suivre la transition, que celle-ci fasse ou non

(25) L'expression de "groupe-cible" reçoit différentes acceptions (ex : petits exploitants, paysans sans terre... ; régions d'un pays où le revenu par tête est compris entre tel et tel niveau...). Le sens que nous lui donnons la rapproche, ici, du vocable "centre de décision".

(26) Restructuration sur le modèle rationalisé et uniformisé de nos "ménages" européens.

(27) D'où l'optimisme de toute évaluation qui repose sur les performances d'un projet-pilote (cf. II.A.2.b supra) où les problèmes d'encadrement se trouvent atténués.

dans l'immédiat "problème" (28) ; suivre mais aussi repérer ex-ante le stade de la transition, les indicateurs de "repérage" pouvant différer eux-mêmes des indicateurs de "suivis", ces derniers ayant obligatoirement une forte sensibilité de réaction donc vraisemblablement des indicateurs plus fins que les premiers.

Un projet devrait donc faire l'objet d'un jugement à deux niveaux de lecture différents.

- 1er niveau : évaluation du projet, au sens classique, mais en tenant compte du défaut d'ambivalence réelle des critères courants. En d'autres termes il convient de mieux séparer ce qui a une signification simplement comptable (ex : le revenu familial) et ce qui a une signification économique concrète pour le milieu. De ce point de vue la réflexion anthropologique est certainement de nature à mettre en garde les responsables de projets contre l'emploi d'indicateurs qui s'avèrent inadaptés à l'objet même pour lequel ils sont conçus. Ceci n'implique pas automatiquement qu'il faille rechercher à tout prix des critères ambivalents, ainsi le "revenu familial" peut être conservé en tant qu'instrument comptable mais il est vain de chercher à l'utiliser comme facteur de décision tant que la société n'est pas arrivée à un stade déterminé de sa transition (en l'occurrence tant que les "ménages" européens ne sont pas la règle).

- 2ème niveau : analyse de la dynamique de transition dans laquelle s'insère le projet (repérage) et qui dérive du projet (suivis). Il ne faut pas confondre notre double approche avec l'opposition faite classiquement entre "évaluation financière" et "évaluation économique". Ces deux évaluations relèvent l'une et l'autre de notre 1er niveau d'analyse : leurs indicateurs restent fondamentalement identiques même si l'évaluation économique est incontestablement plus large que l'évaluation financière.

Par la possibilité qu'elle a de faire usage de "prix de référence" l'évaluation économique est d'ailleurs à la source d'une certaine illusion sur son aptitude à faire éclater la vérité d'un projet (par delà l'appréciation des différents agents intéressés) tout en permettant l'économie d'une analyse de la transition, ce qui est bon pour le projet ne pouvant être mauvais pour la collectivité (29).

A notre avis l'emploi des prix de référence ne saurait remplacer l'analyse de la transition car celle-ci ne formule aucune hypothèse a priori sur les "préférences internes" de la collectivité alors que les prix de référence déterminent de façon normative ces préférences, reflétant de ce fait celles des groupes dominants et/ou celles des institutions de financement.

L'analyse à deux niveaux et trois séries de critères que nous préconisons (critères comptables, d'incitation, de transition) devrait entraîner un filtrage beaucoup plus rigoureux des projets. Il est incontestable que les points passés en revue dans la seconde partie de ce texte exigent, avant le lancement même d'un projet, un ensemble d'informations socio-économiques beaucoup plus approfondies que celles habituellement considérées comme suffisantes. L'anthropologue sera naturellement amené à des recherches plus "appliquées" et à abandonner un mode d'approche que le "technicien" considère avec bon sens comme trop culturaliste, universitaire, parfois abstrus. (Sans se transformer pour autant en fournisseur de recettes). En contrepartie il est impensable que l'imperium de la technique continue à orienter de bout en bout l'élaboration des projets. A moyen terme il nous paraît évident que l'on doit

(28) Nous nous proposons de développer l'analyse des indicateurs de transition dans un texte à venir.

(29) Un effort de réflexion tout particulier a été mené au sein de la BIRD en matière de prix de référence, notamment taux de change, taux d'intérêt du capital, taux d'actualisation, salaires de main-d'oeuvre.
Cf. Prix de référence et projets de développement - Richard S. WECKSTEIN.

s'orienter vers des projets relativement limités quant à leur dimension géographique (ne serait-ce que parce que le degré d'hétérogénéité du milieu interdit une bonne connaissance préalable de tous les aspects socio-économiques dont il faudra tenir compte). Cet espace de projet devrait, semble-t-il, se mouler le plus étroitement possible sur les formes spatiales vécues par les villageois, par exemple : la zone d'attraction d'un marché rural, plus extensive : la zone de polarisation commerciale d'un centre secondaire, moins extensive : l'aire de matrimonialité, constituant une grappe de villages fortement cohérents dans les échanges de biens et de personnes... (les modifications intervenant, à la suite du projet, dans les modalités de cette organisation spatiale, pourraient, entre autres, relever de nos indicateurs de "transition").

Dans les régions pastorales les projets devraient pareillement s'articuler sur le champ spatial que constitue l'aire de nomadisme d'une communauté déterminée.

Les trois séries de critères auxquels nous avons fait référence détermineront les trois axes principaux de notre recherche anthropologique "appliquée" (à la mise en place de projets).

- les critères comptables renvoient à la recherche d'indicateurs économiques chargés de repérer les stocks et les flux (produits, services, hommes) à l'échelon zonal (30)

- les critères d'incitation conduisent à une analyse des niveaux de décision (31), de leurs objectifs et de leurs contraintes

- les critères de transition, à l'analyse des processus de différenciation socio-économique dans la zone du projet.

(30) Cette recherche est identique dans ses principes mais moins ambitieuse dans son champ géographique que l'étude menée par l'ORSTOM en Côte d'Ivoire dans la "région économique" de Bouaké, entre 1967 et 1970.

(31) Cf. Niveaux de décision et fonctions-objectif en milieu rural africain, G. ANCEY - AMIRA N° 3.